



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

budget : services extérieurs

Question écrite n° 18158

Texte de la question

M. Frédéric Dutoit attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les bureaux de la garantie relative aux métaux précieux. Rattachés aux directions régionales et interrégionales des douanes, ces bureaux sont chargés de vérifier la proportion de métal précieux dans les alliages, dans les ouvrages en or, platine ou argent fabriqués, importés et commercialisés sur le territoire français, et, dans le même temps, d'apposer les poinçons d'Etat correspondants. Il se prononce en faveur du maintien des vingt et un bureaux de garantie et de l'ensemble des missions de service public confiées aux fonctionnaires d'Etat. Il considère que la pérennisation de cette activité avec le concours de moyens humains et techniques supplémentaires contrarierait toute intention de privatisation desdites missions, empêcherait d'avoir recours à des opérateurs agréés pour les opérations techniques, privilégierait les contrôles en amont plutôt qu'a posteriori et renforcerait ainsi la lutte contre les trafics sur les métaux précieux, y compris le blanchiment de capitaux. Par ailleurs, il souhaite que les seuils de dispense de poinçon de garantie soient ramenés à un gramme pour les ouvrages contenant de l'or ou du platine et à huit grammes pour les ouvrages contenant de l'argent. Ce dispositif rassurerait tout particulièrement le consommateur qui achète le plus souvent des petits bijoux en or ou en argent. Il lui demande de le tenir informé des mesures qu'il compte prendre en ce sens.

Texte de la réponse

L'administration des douanes, comme les autres administrations du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie, a engagé une démarche de modernisation qui vise à améliorer la qualité du service rendu aux usagers tout en renforçant la lutte contre les différents courants de fraude. Dans cette optique, une attention particulière a été accordée à certains processus industriels, au cours desquels les services de l'État interviennent en application de réglementations particulières, afin de mesurer les impacts de cette intervention. Pour ce qui concerne l'apposition du poinçon de garantie sur les ouvrages en métaux précieux, l'objectif recherché est un juste équilibre entre les besoins commerciaux de fluidité des opérations et la responsabilité de l'État de veiller à l'authenticité des certifications techniques, gage de qualité tant pour le vendeur que pour le consommateur. Suite à un audit interne, il est apparu que l'intégration, dans le processus de fabrication et de commercialisation, de l'apposition du poinçon par les opérateurs eux-mêmes présenterait le double avantage de faciliter leur activité sans nuire aux certifications dont les douanes sont garantes. Pour ce faire, l'action des services douaniers compétents portera principalement sur les conditions d'agrément des opérateurs, le contrôle de la production et la lutte contre la fraude. Ce nouveau partenariat avec les professionnels, assorti d'un dispositif de contrôle performant, permettra une modernisation substantielle des fonctions de vérification s'exerçant en lieu et place de tâches matérielles fastidieuses. Dans ce cadre, le poinçon français conserve ses caractéristiques de label de qualité, préservant ainsi la production nationale dès lors que les opérations de titrage et de marquage sont réalisées en France dans le cadre des contrôles de qualité garantis par l'administration. Le maintien d'un réseau allégé de bureaux de garantie assurera la couverture des besoins des opérateurs qui ne souhaiteraient pas adhérer au mécanisme de délégation. Les délégations de poinçon pour les objets en métaux précieux présentant des caractéristiques particulières, pierres enchâssées notamment,

continueront d'être accordées aux opérateurs par les bureaux de garantie. S'agissant de la dispense de poinçon, les seuils actuellement appliqués seront maintenus afin de préserver les conditions actuelles de production des opérateurs.

Données clés

Auteur : [M. Frédéric Dutoit](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (4^e circonscription) - Député-e-s Communistes et Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18158

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 20 avril 2004

Question publiée le : 12 mai 2003, page 3616

Réponse publiée le : 27 avril 2004, page 3174